

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

502, rue Saint-Laurent, C.P. 98, Saint-Siméon, Québec, GOT 1XO Tél.: (418) 620-5010 / Fax: (418) 620-5011 AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

QUE:

Conformément aux dispositions de l'article 12, de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le règlement portant le numéro 209, modifiant le règlement numéro 179, relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil qui sera tenue le 8 janvier 2018, à 19h00, au lieu ordinaire des séances du conseil (Centre communautaire Raymond-Marie Tremblay), soit le 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon, GOT 1X0.

Ce règlement a pour but :

- 1- D'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique;
- 2- D'énoncer les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la municipalité, d'un autre organisme ;
- 3- D'assurer l'adhésion explicite des membres de la municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle des règles déontologiques applicables.

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE AU BUREAU MUNICIPAL SITUÉ AU 502 RUE SAINT-LAURENT À SAINT-SIMÉON, PENDANT LES HEURES RÉGULIÈRES D'OUVERTURE.

DONNÉ À SAINT-SIMÉON CE DOUZIÈME (12°) JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2017

Gérald Bouchard

Directeur général adjoint / Secrétaire-trésorier adjoint

Greffier